

Council of Europe
Conseil de l'Europe



Congress of Local and Regional Authorities of Europe
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Strasbourg, 11 février 1997
s:\delai.cm\jeunesse\expose.f



CG (3) 13
Partie II

TROISIEME SESSION

OUVRIR L'EUROPE A TOUS LES JEUNES VILLES ET REGIONS EN ACTION

Rapporteurs: Mme Olga BENNETT (Irlande)
Mme Marie-Rose WOLTERINK-OREMUS (Pays-Bas)

EXPOSE DES MOTIFS

* Objections to the Standing Committee procedure must reach the Head of the Congress Secretariat a clear week before the meeting of the Standing Committee; if 5 members object, the report will be submitted to the Plenary Session
Les éventuelles objections à l'examen en Commission Permanente doivent parvenir au Chef du Secrétariat du Congrès une semaine avant la réunion de la Commission Permanente; si 5 membres du Congrès présentent des objections, le rapport sera soumis à la session plénière.

502
97/540

For debate in the Standing Committee
Pour débat à la Commission Permanente
See Rule 12 (4) (5) - Voir article 12 (4) (5) du Règlement*

Introduction

La décision de procéder à une étude sur la mobilité européenne des jeunes issus de tout milieu social avec cependant un accent particulier mis sur les jeunes des quartiers et des milieux défavorisés, avait été prise dès 1993 par la Commission des affaires sociales et de la santé de la CPLRE sous la Présidence de M. K.C. Zahn.

La Commission avait estimé en effet que, d'une part, les programmes européens pour la jeunesse n'arrivaient pas à couvrir convenablement les catégories de jeunes les moins fortunés et, d'autre part, l'ouverture à l'Europe de tous les jeunes était d'une importance capitale pour l'avenir du projet européen. En effet, si l'Europe doit devenir un projet populaire, elle devra s'ouvrir à toutes les catégories sociales et tous les jeunes seront véritablement initiés à l'Europe.

Quelques années auparavant, la même commission avait lancé, pour les jeunes artisans, le programme dit des "Nouveaux Compagnons de l'Europe", programme qui s'est malheureusement arrêté après quelques années de fonctionnement satisfaisant. Il fallait alors relancer aussi cette importante dimension de la mobilité des jeunes.

Entre-temps, plusieurs initiatives et projets avaient abouti. Avec la Résolution 237 (1992), la CPLRE avait adopté la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale, dont le texte avait été mis au point lors d'une conférence internationale tenue à Llangollen (Royaume-Uni) en 1991.

Dans son Titre premier consacré aux politiques sectorielles, la Charte (par.19) contient quelques indications pour une politique de mobilité des jeunes et vise notamment à promouvoir les échanges internationaux de jeunes, les jumelages scolaires internationaux, les échanges scolaires multiculturels et le développement de réseaux comme les Nouveaux Compagnons de l'Europe. La Charte souligne également l'opportunité d'un soutien financier à ces échanges qui permettent aux jeunes d'acquérir très tôt une expérience internationale et leur ouvrent des espaces nouveaux.

Avec la Résolution 243 adoptée en 1993 à la suite de la conférence de Charleroi (Belgique, 1992) la CPLRE avait, avec un geste anticipateur, mis l'accent sur la notion de citoyenneté et de participation pour lutter contre les phénomènes de précarisation et d'exclusion économique, sociale et politique qui affectent des tranches importantes de nos populations européennes. On ne peut pas, en effet, cacher l'évidence même: pour certains groupes ou couches de la population l'Europe est une notion abstraite et l'accès à une quelconque pratique ou expérience européennes un rêve inaccessible. Or, comme le dit pertinemment la Déclaration de Charleroi, "chaque personne ou groupe a le droit de participer avec d'autres à l'édification d'un monde commun". L'exclusion et, en particulier, l'exclusion sociale, met en péril la démocratie, génère la peur, le mépris, l'intolérance, le racisme, le refus de l'autre.

Si les jeunes issus de milieux et des quartiers défavorisés doivent être associés au projet européen et y participer avec d'autres, il faudra donc soutenir l'action d'accompagnateurs qui font

confiance à ces jeunes, créer des occasions de rassemblement, favoriser toute rencontre entre jeunes de tous horizons, créer des lieux de dialogue et s'appuyer sur les jeunes mêmes pour penser la forme des actions et des structures nécessaires pour les ouvrir à l'Europe.

Par conséquent, sur ce point, une politique de mobilité des jeunes les moins fortunés ne peut être dissociée d'une politique pour la jeunesse en général et de citoyenneté pour tout le monde. La mise en oeuvre de la Charte européenne de la participation des jeunes (Résolution 237) et de la Déclaration de Charleroi (Résolution 243) doivent accompagner l'introduction de politiques de mobilité et d'ouverture à l'Europe de la jeunesse.

Quelques rencontres entre travailleurs et animateurs de jeunesse ainsi que de travailleurs de rue qui ont eu lieu à Strasbourg en 1993 et 1994, ont prouvé que la mobilité européenne des jeunes et notamment des jeunes les moins fortunés, est une préoccupation de toutes ces catégories de travailleurs sociaux. Ceux-ci revendiquent d'ailleurs une politique européenne de mobilité pour leur propre catégorie, car il ne peut y avoir de mobilité de jeunes sans celle des accompagnateurs.

Une étude confiée à un parmi ces travailleurs sociaux, M. C. Grosse, éducateur de rue à Strasbourg dans le cadre de la "Prévention spécialisée Française", achevée en 1995, confirme que plusieurs milieux européens compétents - y compris bien entendu les jeunes eux-mêmes, les associations de jeunes, les élus et les administrations locaux et régionaux - manifestent un intérêt quant à l'opportunité de consacrer davantage d'imagination et d'effort pour ouvrir réellement l'Europe à toutes les catégories de jeunes, notamment aux jeunes issus des quartiers et des milieux défavorisés ainsi qu'aux jeunes travailleurs.

Notre Rapport est divisé, comme l'enquête menée préalablement, en deux parties. La première est consacrée surtout à l'ouverture à l'Europe des jeunes des quartiers et des milieux défavorisés qui se produit notamment par des voyages de groupe à l'étranger. Elle a été confiée à Mme O. Bennett (Irlande). La deuxième partie concerne la mobilité des jeunes travailleurs, y compris les jeunes artisans et apprentis en général et elle est traitée par Mme Wolterink-Oremus (Pays Bas).

Le Rapport et le projet de Résolution qui en est issu, tiennent compte des travaux antérieurs de la CPLRE et notamment de l'enquête précitée. Ils ont été examinés et adoptés lors de la dernière réunion du groupe de travail jeunesse, le 9 décembre 1996.

Mais avant de se pencher brièvement sur la structure du Rapport, il n'est peut être pas inintéressant d'examiner les instruments et les programmes qui existent en Europe en vue de promouvoir et faciliter la mobilité des jeunes en général et celle notamment des catégories de jeunes qui nous intéressent davantage.

Au niveau de l'Union Européenne tout d'abord, le programme SOCRATES (1995-1999), est destiné à promouvoir la dimension européenne dans l'enseignement, de l'école primaire à l'Université. Dans la présentation du programme, il est précisé que les établissements accueillant des jeunes défavorisés jouissent d'une priorité pour l'octroi des aides communautaires.

Le programme "Leonardo da Vinci" (1995-1999), vise la promotion de la formation professionnelle des jeunes et dans ce cadre accorde une attention particulière à des actions conçues sur une base transnationale et à l'échange de jeunes en formation. 20% des fonds disponibles (ceux-ci sont 620 millions d'Ecus) doivent être utilisés pour des jeunes défavorisés.

"Jeunesse pour l'Europe III" (1995-1999), est un programme d'échange de jeunes en dehors de leur système d'éducation et de formation et vise à leur offrir une expérience concrète d'une citoyenneté européenne active et à les encourager dans cette voie. L'accent est mis sur la participation des jeunes en voie de marginalisation et qui ont, par conséquent, le plus de difficultés à participer aux programmes communautaires. Le programme vise, par conséquent, une action d'information et des mesures d'accompagnement spécifiques. Un tiers au moins de crédits alloués aux activités intercommunautaires impliquant directement les jeunes, doit être utilisé au profit des jeunes défavorisés. Un volet du programme concerne la dimension européenne de la formation des animateurs ou travailleurs de jeunesse.

Mais d'autres programmes communautaires tels que EMPLOI-NOW, HORIZON, YOUTH START, etc., peuvent avoir une incidence sur la mobilité européenne des jeunes travailleurs qui ont un faible niveau de qualification.

Très récemment, la Commission a proposé un système pour permettre à des jeunes européens d'exercer dans un autre pays une action de solidarité. Un véritable "service volontaire européen" pour les jeunes, devrait couvrir la période 1998-2002 et permettre un échange de 100.000 à 200.000 jeunes. Le programme s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans bien formés et ceux qui proviennent de quartiers défavorisés. L'action vise à soutenir des projets transnationaux de longue durée (de 6 mois à 1 an) et de courte durée (de 3 semaines à 3 mois). Les associations, collectivités locales et autres structures, accueilleront les jeunes. Ceux-ci vont recevoir une allocation mensuelle. Un tuteur sera responsable du suivi. Le jeune intéressé devra s'adresser à l'instance nationale responsable du programme dans chaque Etat membre. La Commission de Bruxelles prévoit de conclure des contrats d'assurance afin d'éviter toute dérive possible et de garantir la couverture sociale des volontaires. Il est aussi intéressant de remarquer que les Etats membres s'engagent à garantir le droit de séjour, la protection sociale et à ne pas supprimer le droit aux allocations chômage ou familiales.

Au Conseil de l'Europe, un projet de Convention sur le service volontaire est en voie d'élaboration au sein du Comité directeur européen pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la jeunesse. Entre les deux projets des deux Organisations européennes, il y a beaucoup de points communs à l'exception, bien entendu, de la couverture financière.

Les Ministres responsables des questions de jeunesse du Conseil de l'Europe ont d'ailleurs abordé à plusieurs reprises la question de la mobilité des jeunes.

En particulier, les Ministres se sont prononcés pour le maintien de la "Carte Interrail" dont les conditions d'utilisation ont été arrêtés en 1995. L'Union Internationale des Chemins de Fers a accepté de verser à un "Fonds spécial pour la mobilité des jeunes défavorisés", géré par la

Direction de la jeunesse du Conseil de l'Europe, un Ecu pour chaque carte interrail vendue. Le système devrait permettre d'aider au déplacement de quelques milliers de jeunes défavorisés par an. Pour y avoir droit, il faut constituer un groupe de 10 personnes minimum, voyager en train, être "jeunes défavorisés" (jeunes résidant dans les régions pauvres ou périphériques, jeunes n'ayant pas pu bénéficier d'une bonne scolarité, jeunes apprentis sans ressources suffisantes).

Les Ministres ont aussi proposé de relancer la "Carte jeunes" en tant que "Carte de service", qui devrait couvrir la maladie, les accidents, la responsabilité civile et le rapatriement.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler, dans ce contexte, que le Fonds européen de la jeunesse (FEJ) finance des projets qui englobent une dimension de mobilité.

Avec la Recommandation n° R (95) 18 adoptée le 12 octobre 1995 à l'attention des Etats membres, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe souligne que l'accroissement de la mobilité des jeunes est une valeur positive pour l'Europe à plusieurs égards et recommande alors aux Etats de prendre toutes les mesures appropriées pour encourager et faciliter cette mobilité. La Recommandation vise un "projet de mobilité", qui désigne "tout projet de séjour dans un autre pays européen, dont les objectifs sont à caractère éducatif, qui favorise la compréhension internationale par une pédagogie interculturelle et dont la durée est comprise entre une semaine et trois mois, ou plus longtemps en cas d'accord entre les Parties, tel que le service volontaire. Les projets de mobilité sont des projets collectifs, notamment dans le domaine des échanges de jeunes organisés dans un ou plusieurs Etats d'accueil à des fins d'activités bénévoles ou volontaires, notamment de formation, culturelles, artistiques ou sportives, ou encore en vue de la réalisation de projets socioculturels, de programmes de sauvegarde de l'environnement et d'aide au développement".

Ce "projet de mobilité", qui s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans, entraîne des droits et avantages, accordés pour les Etats d'accueil et l'Etat de résidence. Les Etats prennent des "mesures de soutien": systèmes de bourses, programmes d'échanges de formateurs et de formation pour les organisateurs, etc.

Une attention spéciale est accordée aux jeunes défavorisés: les Etats encouragent en priorité les projets de mobilité de jeunes défavorisés, une coopération avec les organisations de jeunesse et les services. Les Etats d'accueil s'engagent à faciliter les démarches administratives. Des organes de coopération sont institués, le rôle des organisations de jeunesse reconnu et l'information répandue. Des accords bilatéraux et multilatéraux sont souhaités.

*

* *

La première difficulté que les auteurs du Rapport ont eu à résoudre concerne la définition des catégories de jeunes ciblés et le type de mobilité envisagée. Parler en effet de jeunes en général et de mobilité générale, est peut-être un slogan sympathique, mais qui risque de rester lettre morte aussi longtemps que les pouvoirs publics ne peuvent s'activer en fonction de

catégories administratives bien précises.

S'il est évident que le public visé en premier lieu ce sont les jeunes des quartiers ou des milieux défavorisés, nous avons à résoudre une deuxième difficulté, car, comme les expériences menées dans une quinzaine de villes européennes le signalent, ces jeunes ne doivent pas être séparés des autres et la politique de mobilité détachée du contexte général des politiques, actions et mesures pour la jeunesse en général.

Il fallait ensuite cerner le concept de mobilité. A cet égard, les mêmes expériences ont confirmé notre hypothèse de départ, car elles nous ont informé qu'il s'agit surtout de voyages de groupe qui donnent lieu à des séjours à l'étranger relativement courts (de quelques jours à deux semaines environ). Afin d'atteindre les finalités et les buts fixés et d'être porteurs de sens et d'efficacité, ces voyages-séjours ou voyages-échanges de groupe à l'étranger doivent être convenablement encadrés. Les réponses données par les différents acteurs de la mobilité aux questionnaires ou entretiens sur place, nous ont aidé à dégager les principes de ce type de mobilité. Mais pour aboutir à un concept opérationnel de cette mobilité, il fallait aborder aussi toute une série de questions et d'aspects administratifs et pratiques qui, assemblés, permettent de construire une politique publique.

Comment d'autre part ouvrir raisonnablement l'Europe aux jeunes travailleurs? L'expérience des "Nouveaux Compagnons de l'Europe" menée dans le cadre de la CPLRE dans la deuxième moitié des années 80, a eu pour cible surtout les jeunes artisans et apprentis. Notre rapport trace l'histoire de cette expérience et en tire des conclusions qu'il voudrait maintenant étendre à l'ensemble des jeunes travailleurs ayant appris un métier sanctionné par un diplôme ou autre reconnaissance professionnelle.

Dans ce domaine, les difficultés pratiques à résoudre sont peut-être plus grandes que dans le précédent, car cette mobilité ouvre un séjour à l'étranger d'une durée plus importante que celle des voyages de groupe à l'étranger. Ainsi des obstacles d'ordre différent entourent cette sorte de mobilité. Toutefois, l'expérience relativement réussie des Nouveaux Compagnons de l'Europe, prouve que, lorsque la volonté politique et administrative s'exprime clairement, il est possible, sinon de les éliminer totalement, de réduire considérablement leur nombre et importance.

Etant donné que les programmes communautaires actuels ne semblent pas couvrir suffisamment ces importantes catégories de jeunes, il ne serait pas inopportun d'envisager que l'Union Européenne s'engage à soutenir financièrement ces types de mobilité des jeunes, axée prioritairement sur le rôle moteur et pivot des municipalités européennes.

Première Partie

**L'ouverture à l'Europe de tous les jeunes y compris
les jeunes des quartiers et des milieux défavorisés:
le voyage de groupe de jeunes à l'étranger**

I

Quelques informations sur les expériences de mobilité de jeunes en Europe

La Ville de Turin (Italie), un million d'habitants, a créé un département de jeunesse qui concentre tous les services dans un endroit unique. Ceux-ci comportent aussi bien un Centre d'information qu'un Centre d'échanges internationaux de jeunes. Ce dernier organise directement des échanges, mais donne aussi son appui aux organisations de jeunesse qui les envisagent.

Le responsable du Centre d'échanges estime qu'il est opportun de ne pas mettre trop l'accent sur les jeunes défavorisés, car des programmes trop ciblés risqueraient d'isoler les jeunes. Il faut, au contraire, s'adresser aux jeunes en général.

Les échanges comportent des voyages de groupe de jeunes de 15 à 20 ans, chaque fois autour d'un thème spécifique (culturel, sportif, linguistique, récréatif, etc). Les séjours à l'étranger ont une durée de 10 à 15 jours; la plupart ont lieu pendant les vacances scolaires, à un coût qui se veut accessible à tous. Ces séjours sont organisés avec un partenaire étranger (institutions publiques, associations, écoles...), qui assure une participation sur place et permet des rencontres.

Le même Centre d'échanges intervient dans l'organisation de séjours de groupes étrangers dans la Ville même. Le service de jeunesse de la Ville organise d'ailleurs des cours de langue et de culture pour les responsables d'organisations internationales de jeunesse (en liaison avec le FEJ/CEJ de Strasbourg), ainsi que des stages pour les animateurs et les responsables d'organisations de jeunesse qui comprennent un volet consacré aux échanges internationaux.

Le Centre d'information signale, entre autres, l'existence de stages et séminaires sur les échanges de jeunesse et fournit une aide aux associations qui souhaitent accéder aux programmes de l'Union Européenne.

Chaque année, au mois de septembre, la Ville de Turin organise une fête pour tous les jeunes qui ont participé à un échange dans l'année écoulée.

Les Villes de Strasbourg (France) et Kehl (Allemagne) en collaboration avec des associations locales de jeunesse ont créé un lieu de rencontre sur le site de l'ancien poste de frontière allemand. Le service jeunesse de la Ville de Strasbourg recherche la mise en contact de partenaires des deux pays. Il s'adresse aux organisations de jeunes, mais aussi aux centres socio-culturels et aux clubs de prévention. Il s'agit, par conséquent, d'une action spécifique, dans le cadre d'une coopération transfrontalière ouverte aux jeunes car, paradoxalement, il semblerait qu'il est plus facile d'aboutir à des partenariats entre des pays éloignés plutôt qu'entre deux Villes frontalières séparées par un fleuve mais reliées par un pont.

Les programmes d'échanges en général sont envisagés à Strasbourg dans le cadre d'une re-dynamisation des jumelages avec Dresde, Stuttgart, Leicester et Boston. Ainsi des échanges

de travailleurs sociaux (et d'élus) sur des questions sociales ont eu lieu avec Leicester. En ce qui concerne les échanges de jeunes, la Ville souhaite jouer un rôle de relais plutôt que de s'impliquer directement. C'est ainsi que dans le cadre d'un projet Alsace-Cracovie, les échanges sont organisés par les CEMEA de Strasbourg et le Centre de jeunesse Jordan de Cracovie. Comme dans d'autres Villes françaises, le Comité local d'aide aux projets de jeunes (CLAPJ) de Strasbourg aide les jeunes à réaliser un projet personnel ou collectif. Dans ce cadre, une dizaine de jeunes d'un quartier périphérique de Strasbourg ont participé à un échange à New York.

L'Association jeunesse de Venissieux, Ville de la banlieue lyonnaise, mène des projets d'échanges pour jeunes en partenariat avec la municipalité et les autorités de l'Etat. En contrepartie du soutien public, les jeunes doivent fournir un travail d'intérêt collectif. Les projets retenus ont un objectif pédagogique. Exemples: l'installation d'un groupe électrogène dans une école au Liban, la création d'une bibliothèque de village au Sénégal, l'étude de la gestion d'un club sportif à Londres, la participation à l'exposition de Seville, la participation à un camps international de jeunesse... Cette association gère aussi un "Espace jeunes", qui favorise les rencontres entre tous les jeunes de la Ville.

La Ville de Maastricht (Pays Bas), n'a apparemment pas de politique spécifique de mobilité internationale des jeunes en général et de jeunes vivant dans des quartiers défavorisés en particulier. Elle estime généralement que la priorité doit aller à l'emploi. En revanche, la municipalité confie des missions d'animation et de travail social à des associations, qui peuvent alors concevoir des projets d'échanges internationaux de jeunes. Les responsables de l'association "Trajekt" estiment que les échanges sont bénéfiques à la fois pour l'emploi des jeunes et pour la vie de quartier.

Située à côté de Maastricht, la petite Ville de Sittard tout en n'ayant pas une politique spécifique, a cependant développé beaucoup d'échanges avec des Villes allemandes et belges. Selon un responsable de cette Ville il faut aider les professionnels ou les bénévoles à bâtir un projet dans un contexte précis. Il s'agit ensuite de convaincre la municipalité, les écoles et les centres qui travaillent avec les jeunes en difficulté.

Dans le contexte de la restructuration administrative en cours, le gouvernement hongrois octroie actuellement aux municipalités des moyens pour permettre de développer des projets concernant la jeunesse. La mobilité des jeunes et notamment des jeunes des quartiers défavorisés est apparemment très marginale. Cependant, il existe, en dehors des circuits officiels, quelques expériences intéressantes comme le camps de Kekemet, qui rassemble tous les deux ans quelques 2.000 jeunes européens. Mais les associations éprouvent des difficultés pour trouver à la fois des sponsors et des partenaires dans d'autres pays. Pour l'instant, l'attention n'est pas attirée sur les jeunes des milieux défavorisés qui se trouvent dans les zones urbaines et rurales touchées par le chômage ainsi que dans la population Rrom. A Szolnok cependant, le directeur d'un foyer d'enfants orphelins ou en état d'abandon, développe des échanges avec la Turquie, la Suisse, la Slovaquie, le Canada et St Petersburg.

Si la Ville d'Athènes (Grèce) accueille souvent des groupes de jeunes étrangers dans des

campements en bord de la mer, elle organise rarement des rencontres ou des échanges entre jeunes grecs et jeunes d'autres pays; des échanges ont lieu, le cas échéant, entre écoles. Les services de jeunesse du Pirée, souhaite développer les contacts internationaux. Toutefois, les moyens en personnel sont réduits et le nombre d'associations qui s'occupent de jeunes est très réduit. Il mérite d'être signalé que l'association Khethea qui s'occupe de lutter contre la dépendance a développé avec son homologue italien Exodus, une action visant une aide médicale et autre aux enfants dans les territoires de l'ex-Yougoslavie.

Au Royaume-Uni les pouvoirs locaux semblent, en ligne générale, encourager la mobilité des jeunes. Ainsi, les échanges de jeunes conçus à Birmingham incluent normalement les jeunes défavorisés. Les responsables s'efforcent de cibler les jeunes qui n'ont pas les moyens de faire des expériences de voyage à l'étranger. Les milieux associatifs estiment cependant que les responsables publics devraient être davantage sensibilisés à l'utilité des échanges internationaux.

La Ville de Wroclaw (Pologne), se pose comme objectif le soutien aux associations locales et aux organisations qui travaillent avec les jeunes, pour les faire participer à des programmes mis en oeuvre en partenariat avec d'autres Villes européennes. Selon les responsables municipaux, les jeunes défavorisés doivent être associés dans des larges programmes d'échanges.

Dans la banlieue de Dublin, à Darndale (Irlande), les projets d'échanges et de rencontres avec les jeunes d'autres pays sont l'un des volets d'une politique globale menée pour jeunes défavorisées victimes essentiellement d'un fort taux de chômage et pour contribuer à l'amélioration de la vie collective au sein des quartiers, notamment à de meilleures relations entre les générations. Insérés dans un club local de jeunes ou dans une association en lien avec l'église locale, en partenariat avec les autorités municipales, de jeunes bénévoles proposent des séjours à l'étranger, dans le cadre de cette politique. "C'est une ouverture passionnante que de quitter la ville, d'aller ailleurs; l'échange de jeunes avec d'autres pays est salutaire pour notre jeunesse".

En Allemagne, la Ville de Cologne soutient des projets d'échange internationaux de jeunes. Cependant ce type de mobilité pourrait être amélioré si les parents étaient davantage soutenus, les écoles davantage impliquées, le public des quartiers mieux informé. Une collaboration entre les centres sociaux de pays différents est aussi souhaitable. Les échanges internationaux sont considérés très intéressants pour le projet de vie individuel. Alors que les jeunes participants ont tendance à s'appuyer sur des situations et circonstances de leur milieu, avec le voyage à l'étranger ils affrontent un monde inconnu. Il leur faudra alors apprendre et pratiquer de nouvelles formes de communication et devenir plus autonome. Selon ce point de vue, le voyage-échange réussi doit se solder par une "rupture positive".

Pour la Ville de Dorsten (Allemagne) les échanges doivent avoir un contenu éducatif. Pour éviter l'isolement et les stigmatisations, des mesures intégratives sont nécessaires avec des jeunes qui viennent d'horizons sociaux différents. Ces mesures, qui ont un but éducatif, permettent aux jeunes de transposer dans la vie quotidienne le fruit des expériences faites au contact les uns avec les autres.

*
* *

L'exemple du "Réseau Plate-forme"

Cet exemple mérite d'être mentionné à part. Il s'agit d'un regroupement informel de représentants de collectivités locales et d'organisations de jeunesse de 16 régions d'Europe issues de 15 pays. Son activité principale est la promotion de la mobilité des jeunes et le développement de la coopération interrégionale.

L'organisation est assurée à tour de rôle par les membres qui convoquent une réunion annuelle et mettent en oeuvre une activité centrale multilatérale. La réunion a notamment pour objet d'évaluer des actions menées dans l'année écoulée, de faire connaître les politiques de jeunesse de la région hôte, de dégager les orientations du réseau, de finaliser des actions d'échange. L'existence de réseaux locaux permet aux associations et municipalités d'accéder à des complémentarités dans leurs actions. Les réseaux veillent à ce que l'accès à la mobilité européenne soit ouvert aux jeunes de toutes origines sociales. Les actions d'échanges doivent être réciproques et financièrement accessibles. L'initiative multilatérale regroupe chaque année 80 à 100 jeunes dans un camp. Les jeunes jouent tantôt le rôle de guide, tantôt le rôle d'ambassadeurs de leur région ou Ville.

Le Réseau Plate-forme n'a pas de politiques spécifiques pour les jeunes de milieux défavorisés, mais sa démarche permet à ces jeunes de s'intégrer dans une action large. Cependant certains responsables du réseau reconnaissent que les échanges avec des jeunes défavorisés exigent une préparation sérieuse que les animateurs travaillant soit à temps partiel soit bénévolement ne sont pas toujours en mesure de garantir. Ceux-ci doivent alors être soutenus d'une façon explicite.

II

Un approfondissement: considérations générales et particulières sur l'ouverture à l'Europe des jeunes des quartiers et des milieux défavorisés

Grâce à l'échantillon d'expériences précédemment mentionnées, nous obtenons un premier aperçu des différents aspects de la question.

Ce qui précède nous montre, en particulier, que certaines Villes et Régions ont à la fois une politique de jeunesse et une politique de mobilité des jeunes et peuvent s'appuyer sur un réseau dense d'associations et d'acteurs qui connaissent cette pratique. D'autres ont une politique de jeunesse mais attachent peu de prix à la mobilité des jeunes. Dans d'autres Villes encore il y a des initiatives de mobilité qui sont dues à des associations, des clubs de jeunes, des travailleurs sociaux, des bénévoles ou encore à des établissements scolaires, des centres pour

jeunes ou des services d'Eglises.

La mobilité des jeunes des quartiers ou des milieux défavorisés est généralement un sous-produit de cette réalité plus complexe. Il est impossible d'introduire l'une sans développer l'autre.

Bien que les pratiques soient fragmentées, disparates ou limitées et que les situations diffèrent fortement d'un pays à l'autre selon les initiateurs, les organisateurs et les participants, il semble se dessiner, sinon un accord, du moins un intérêt, pour développer une politique et une pratique des échanges internationaux élargis aux jeunes appartenant aux milieux défavorisés de l'Europe.

Cependant, il y a encore beaucoup à faire afin de convaincre les sceptiques et les indécis. Il y a peut être davantage d'efforts à déployer pour aboutir à des actions et à des pratiques satisfaisantes ainsi qu'à des véritables politiques raisonnablement répandues sur tout le territoire de la Grande Europe.

Ainsi, il n'est peut être pas inutile de compléter les informations disponibles et d'évoquer brièvement les réponses données par des animateurs, travailleurs sociaux, travailleurs de jeunesse ou de rue, recueillies à l'aide de questionnaires ou d'entretiens sur place. Parmi celles-ci nous privilégierons celles qui nous semblent les plus intéressantes et pertinentes pour mieux comprendre la matière, mieux identifier les objectifs souhaitables à atteindre et finalement pour formuler un concept opérationnel de l'ouverture à l'Europe des jeunes des milieux défavorisés.

Complémentarité

En premier lieu, cette ouverture à l'Europe ne peut pas être considérée comme un but en soi, mais comme une simple étape dans le cadre d'un projet plus large. Une telle exigence s'impose encore plus lorsqu'il s'agit de jeunes appartenant aux milieux défavorisés de notre Europe. Si pour un jeune issu des couches plus fortunées de la population le voyage à l'étranger, du moins en Europe, est une affaire de plus en plus courante sinon banale, ce genre de déplacement est encore exceptionnel pour les enfants et les jeunes issus des familles les plus démunies. La mobilité de cette dernière catégorie est souvent limitée à la rue, au quartier ou au village qu'ils habitent.

En d'autres termes, la situation générale des jeunes des milieux défavorisés doit être gardée à l'esprit lorsqu'on envisage de leur proposer une ouverture à l'Europe, même si les programmes d'adressent aux jeunes en général, sans aucune distinction d'origine, d'éducation, de classe ou de revenu. Cela signifie que la mobilité ne peut pas être en elle même une réponse aux problèmes d'éducation, de formation, de socialisation, de logement, bref, aux conditions de vie précaires qui affectent une partie de la population. Il est assez évident que des jeunes sérieusement touchés par des problèmes de logement, de nourriture, d'écriture et d'argent ne peuvent pas être facilement mobilisés pour des échanges internationaux.

La mobilité, le voyage à l'étranger doivent alors être envisagés comme un élément d'une

politique globale de jeunesse qui s'attaque, en liaison avec les autres politiques publiques, aux conditions de vie des jeunes les plus fragilisés. Ainsi encadrée, cette mobilité pourra avoir un but éducatif: être un point de départ pour autre chose, devenir une expérience dynamique, elle contribuera à sortir les jeunes de leur isolement, leur donner une assurance nouvelle et les responsabiliser dans le cadre de la réalisation d'un projet concret.

Pour qu'elle soit utile et efficace, la mobilité ne peut, d'une part, pas faire abstraction des conditions de vie des jeunes et, d'autres part, devra conditionner celles-ci d'une façon positive.

Nous estimons, par conséquent, qu'un projet de mobilité, plus simplement un projet de voyage de groupe à l'étranger pourra difficilement être le produit spontané et direct de jeunes de quartiers ou de milieux défavorisés pris individuellement ou collectivement. Ces jeunes peuvent difficilement concevoir, d'une façon autonome, un "départ" et un "retour". Un échange implique une rencontre, un partage, des liens et une facilité à être dans cet ailleurs. Ces jeunes ne se retrouvent que rarement dans les associations, les clubs de jeunes, les centres socio-culturels ainsi de suite. Une ouverture à l'Europe ne peut être conçue et développée qu'en liaison étroite avec ceux qui les connaissent, les travailleurs sociaux, les travailleurs de rue, les associations bénévoles, les services sociaux ou d'Eglises ou encore les écoles et les centres de formations. Les familles doivent être impliquées.

Il est alors opportun de distinguer soigneusement entre, d'une part, le projet et sa préparation à la mobilité en tant qu'élément d'une stratégie plus large et à long terme et, d'autre part, la gestion du voyage proprement dite qui présente aussi ses difficultés mais qui sont surtout contingentes et de caractère technique.

La définition du projet et sa préparation ne peuvent pas être un produit fini octroyé aux jeunes comme s'il s'agissait d'un produit de consommation. C'est d'ailleurs par la préparation que le projet dans toutes ses dimensions, émotionnelle, éducationnelle, sociale, technique et humaine, peut être approprié par les jeunes, devenir "leur" projet, les mobiliser dès le commencement. L'ouverture commence dès le premier acte et sa valeur éducative se noue sur l'ensemble du processus.

Une fois préparé, c'est-à-dire intégré dans le contexte plus large que nous avons décrit, le voyage à l'étranger pourra avoir une pluralité d'objectifs immédiats. Il pourra s'agir d'une simple découverte d'une Ville ou d'une région, d'une rencontre avec d'autres jeunes à l'étranger pour la réalisation d'une oeuvre de solidarité, de la célébration d'un événement sportif, la participation à une exposition, la sauvegarde de l'environnement, etc.

Solidarité

Les expériences de voyage réussies mettent l'accent sur le choc de la nouveauté, l'enthousiasme, la participation active, la lutte contre les préjugés, la tolérance, la reconnaissance et la valorisation des jeunes, etc.

Mais un aspect, en particulier, est mis en lumière par les différents témoignages et mérite d'être souligné: il s'agit de la solidarité. Celle-ci est bien sûr liée à la dynamique de groupe, mais en réalité elle la précède car elle est déjà contenue en germe dans le projet initial.

En premier lieu, les initiateurs, lorsqu'ils conçoivent et préparent avec des jeunes des milieux défavorisés un projet de voyage, font preuve de solidarité: ils connaissent les milieux d'origine des jeunes et ils partagent en quelque sorte leurs difficultés. Les jeunes se sentent reconnus, font confiance, partagent le projet et s'investissent dans la préparation. Il s'agit là d'une première forme d'échange réciproque.

En deuxième lieu, nous partageons l'opinion exprimée par plusieurs responsables de jeunesse selon lesquels les programmes, les projets, les voyages ne doivent pas être ciblés uniquement sur le public le plus défavorisé. En d'autres termes, il est opportun qu'ils soient ouverts à des jeunes de tout horizon social. En effet, l'échange, le voyage ne doit pas uniquement permettre aux jeunes de faire quelque chose d'inhabituel, mais surtout de le faire avec d'autres. Le projet de voyage peut alors être à l'origine d'une solidarité inter-groupe qui s'a rien à voir avec l'agrégation des jeunes dans des "bandes", mais qui tourne autour d'un but précis. Le projet devient alors comme la trame cachée d'une histoire qui pourra ensuite se raconter d'autant plus facilement qu'elle aura débouché sur des amitiés. Ouvrir des projets aux jeunes des milieux défavorisés est alors un acte de grande responsabilité, car les difficultés sociales, d'attitudes et de moyens sont indiscutablement très fortes. C'est pourquoi un projet exige une longue préparation qui consiste essentiellement en un apprentissage réciproque. Il faut que les participants apprennent à se connaître, à se respecter et à collaborer ensemble. L'"échange" avec l'étranger, avec des lieux et des jeunes d'ailleurs doit être préparé, c'est-à-dire précédé par un échange réciproque dans le lieu même où il se prépare. L'apprentissage à l'égalité permet d'ouvrir l'espace à la solidarité et à l'amitié.

En participant à une opération commune, chaque jeune joue un rôle qui peut aussi bien le reconnaître et le valoriser comme l'exclure. Toute mouvement qui aboutit à une mise à l'écart de quelqu'un est un non-sens et aura des effets négatifs, car il renforcera le repli sur soi et le manque de confiance dans le monde.

Lorsque le voyage aura lieu, la qualité et l'efficacité du partage du temps et des tâches quotidiennes vont dépendre du degré de cohésion solidaire atteint par le groupe préalablement au départ.

Durée

Il s'agit de prendre en considération autant la phase de préparation, le voyage, que la phase qui suit le retour du voyage. Les bienfaits de l'opération doivent s'inscrire dans la durée. Le retour ne doit pas aboutir à renvoyer le jeune à la case départ mais être, au contraire, le point de départ pour autre chose.

Une fois le voyage terminé et les voyageurs revenus, des questions se posent. Ont-ils changé? En quoi ont-ils changé? Mais, surtout, est-ce que le projet et sa réalisation vont concrètement modifier le comportement et la vie de tous les jours des jeunes, notamment des jeunes des milieux défavorisés?

Plus ces questions seront présentes à l'éducateur responsable du groupe, plus il trouvera des réponses qui renouvelleront les itinéraires d'accompagnement social. Nous faisons confiance aux éducateurs. Cependant quelques aspects qui ont été soulignés par eux mêmes méritent d'être rappelés.

Ainsi en est il, par exemple, du bilan de l'opération. Les jeunes pourraient être encouragés à mettre par écrit les impressions du voyage et plus généralement l'expérience vécue depuis l'origine du projet jusqu'à son achèvement. Ensuite, ils pourraient en discuter en groupe. Encore, comment maintenir la dynamique solidaire de groupe? Si des amitiés se sont créées, ne faudrait-il aider à ce qu'elles se développent dans le cadre de structures informelles ou formelles (clubs, structures de jeunes, associations), mais aussi dans la vie de tous les jours. Ne devrait-on pas faire en sorte que le groupe conçoive d'autres projets dans le lieu même de résidence ou ailleurs, d'une façon de plus en plus autonome?

Certes, la situation familiale, le qualité du logement, le niveau des ressources et le degré d'éducation des jeunes ne pourront pas être améliorés du jour au lendemain par la seule et unique vertu du voyage. Mais il est certain qu'un "voyage-échange" réussi, aura comme résultat d'introduire un élément de nouveauté dans la vie des jeunes et d'ouvrir des perspectives nouvelles pour eux et les éducateurs qui les accompagnent. A la fois un point de repère et un point d'appui.

En conclusion de ces considérations, nous pouvons dire que le projet de "voyage-échange" crée une double attente qui porte sur le voyage d'une part et qui concerne la vie quotidienne des jeunes, notamment des milieux défavorisés, d'autre part. Le projet peut être considéré réussi lorsque cette double attente se trouve comblée.

III

Aspects politiques, aspects pratiques

Il s'agit maintenant d'envisager un cadre général qui permette d'ouvrir à l'Europe les jeunes des quartiers/milieus défavorisés.

En général, dans ce genre d'exercice il est difficile d'être complet; davantage encore dans un domaine où les aspects pratiques dominent et où c'est à la lumière des expériences que l'on peut construire, développer et améliorer. Notre but ne sera pas, par conséquent, de proposer une politique de mobilité construite de toutes pièces au niveau européen, mais d'attirer plutôt

l'attention sur 11 points prioritaires qui nous semblent pertinents pour mener une politique locale d'échanges de jeunes qui s'inscrit dans le cadre d'une formation des jeunes défavorisés.

1. Tout d'abord, il ne sera pas inutile de rappeler aux pouvoirs publics et notamment aux régions et aux municipalités d'Europe, la nécessité d'introduire une politique de jeunesse en mettant en oeuvre la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale. Celle-ci envisage, entre autres, une politique des loisirs et de la vie associative ainsi qu'une politique de mobilité des jeunes.

2. Les pouvoirs publics devraient soutenir les travailleurs sociaux et notamment des travailleurs de rue ou animateurs de jeunesse toutes catégories confondues. En premier lieu, faciliter la création de regroupements européens de ces travailleurs ou de leurs associations. Ensuite, faciliter les échanges de ces travailleurs entre les différents pays dans un but d'étude et de connaissance réciproque. Dans la mesure où ces travailleurs constituent le moteur principal de la mobilité de la jeunesse démunie en Europe, ils doivent être aidés à s'y initier. La revendication de mobilité est d'ailleurs très forte dans ces milieux. Ces travailleurs ont besoin de trouver des partenaires à l'étranger. Les Villes pourraient alors intégrer dans leur approche et gestion des jumelages et partenariats, les échanges des travailleurs sociaux.

3. La réalisation d'un échange de jeunes, l'organisation d'un voyage à l'étranger, est une opération parsemée de difficultés financières, administratives et autres.

Même lorsque les municipalités ne gèrent pas directement ces voyages à l'étranger, elles ont un rôle d'information et de coordination auprès des différents acteurs, y compris les associations, les écoles et les services d'Eglises.

4. Un échange international ne peut pas se réaliser sans un soutien financier. Certes, les pouvoirs publics peuvent aider à trouver des financements auprès du secteur privé lorsque la nature du voyage s'y prête. Mais un soutien financier direct semble nécessaire, lorsqu'il s'agit de permettre un voyage à l'étranger des jeunes de milieux moins fortunés. Municipalités et régions devraient, par conséquent, envisager une ligne budgétaire spécifique.

Ce soutien ne doit nécessairement pas couvrir l'ensemble des frais, mais en revanche devrait tenir compte de la qualité du demandeur. Même s'il est complémentaire, la décision concernant le soutien financier doit être prise bien avant la date prévue pour le voyage, compte tenu des délais de préparation. On peut raisonnablement estimer que si les demandes de subvention sont déposées chaque année en automne, la décision pourrait intervenir au plus tard au mois de janvier de l'année dans lequel le voyage s'effectue.

5. Les autorités publiques peuvent aussi faciliter le transport des jeunes. Lorsque le voyage se réalise, les municipalités peuvent assurer un point de contact permanent et donner une touche officielle à l'opération, en organisant, par exemple, lorsque elles accueillent des jeunes étrangers, une réception à la mairie.

6. D'autres difficultés sont de caractère administratif. Ainsi il s'avère que des jeunes n'ont pas la nationalité de l'Etat dans lequel ils résident, où souvent ils sont nés. Il faut se poser alors le problème de l'entrée sur le territoire de l'Etat de destination. De même, le mouvement en destination ou en provenance de quelques pays de l'Europe centrale ou orientale peut être entravé. Quelques unes de ces difficultés peuvent être surmontées avec l'aide de l'Etat¹, d'autres exigent l'intervention de l'autorité locale ou régionale.

7. Il a été signalé que lorsque les jeunes de plus de 18 ans sont au chômage et bénéficient de prestations et d'aides financières, quelques réglementations exigent la disponibilité permanente des jeunes sur place. Pour pallier à cette difficulté en fonction de leur compétences, les autorités municipales et/ou régionales pourraient influencer les administrations à fin de reconnaître le voyage groupé à l'étranger comme un élément de la formation générale ou professionnelle de cette catégorie de jeunes.

8. Une autre question souvent mentionnée concerne l'assurance maladie et accidents. A cet égard il nous semble que lorsque cette difficulté n'est pas résolue dans le cadre des dispositifs existants, les autorités municipales pourraient passer une convention avec une compagnie d'assurance, de façon à permettre aux responsables du groupe d'accéder à une assurance collective.

9. On a aussi attiré l'attention sur la difficulté de trouver des filles et jeunes femmes candidates au voyage. A cet égard on peut dire qu'on ne peut pas résoudre cette difficulté une fois pour toutes, mais uniquement rendre attentifs les acteurs de la mobilité, les services de jeunes, les associations, les animateurs, etc., sur l'opportunité de porter une attention toute particulière aux publics féminins l'ouverture à l'Europe.

10. La question de la langue a été soulevée à plusieurs reprises. Il est certain que les jeunes appartenant aux milieux défavorisés ont des connaissances linguistiques inférieures à la moyenne. Dans ces conditions, les échanges "officiels" passeront obligatoirement par les accompagnateurs. Si le voyage est organisé par un établissement scolaire, les difficultés sont peut être réduites. Toutefois, l'importance pratique de cette question doit être relativisée car, comme il a été d'ailleurs remarqué souvent, la langue d'échange n'est pas celle du pays d'accueil ni celle du pays de départ et, de toute façon, les jeunes trouvent rapidement, par eux-même, des moyens de communication efficaces.

Plus généralement, la question linguistique pourrait être abordée dans le cadre d'une politique de jumelages et de partenariats à moyen et à long terme, ouverts aussi à l'échange de professionnels, travailleurs sociaux et animateurs de jeunesse.

L'envie d'apprendre une langue étrangère peut d'ailleurs être une retombée parmi d'autres,

¹ Le point 8 de la Recommandation R (95) 18 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la mobilité des jeunes, concerne justement les formalités administratives accomplies par les jeunes que les Etats "s'emploient à faciliter".

à la suite d'un voyage réussi et à cette attente il conviendra de donner une réponse dans le cadre du suivi et du projet éducatif et culturel ultérieur des jeunes.

11. La période et la durée du voyage dépendent d'une série de facteurs contingents si étroitement liés au public visé, au thème et à la destination, qu'il est impossible de donner un conseil de caractère général. On peut simplement répéter que la date est conditionnée à la fois par le délai de préparation du voyage et par la décision d'accorder un soutien financier à l'opération.

Deuxième Partie

L'ouverture à l'Europe des jeunes travailleurs

Vers la fin des années 80, à l'initiative du Président à l'époque de la Commission des affaires sociales, M. P. Duvoisin (Canton de Vaud, Suisse), la CPLRE a lancé le projet "les nouveaux compagnons de l'Europe" (N.C.E.). Ce projet s'inspirait de l'expérience acquise par les "Compagnons du Devoir", qui allaient de ville en ville partager à la fois leur savoir faire et celui des artisans qui les accueillaient. Il est en effet opportun de rappeler dans ce contexte que les artisans du passé étaient "mobiles" et que l'Europe était pour eux une réalité vivante. Certes, il s'agissait surtout de "spécialistes" de la construction (maçons, tailleurs de pierre, architectes, décorateurs, peintres...), mais grâce à eux les techniques et les styles circulaient partout et c'est ainsi qu'à travers les siècles et l'espace on retrouve un étonnant continuité.

L'ambition affichée par les N.C.E. était, bien sûr, infiniment plus modeste. Il s'agissait en effet de donner à des jeunes entre 18 et 25 ans ayant appris un métier sanctionné par un diplôme professionnel, la possibilité de s'ouvrir à l'Europe dans le cadre d'un travail rémunéré et pour une période de temps limitée.

On retrouve ici les préoccupations qui motivent les efforts visant à ouvrir à l'Europe les jeunes de quartiers/milieus défavorisés. Les catégories socio-professionnelles auxquelles appartiennent aujourd'hui les jeunes artisans en Europe, arrivent à intégrer dans leur vie et leur profession plus difficilement que d'autres la nouvelle dimension européenne. Certes, les jeunes appartenant à ces milieux ont probablement déjà voyagé à l'étranger et ils ont, souvent, quelques connaissances linguistiques. Cependant, leur profession ne les ouvre pas automatiquement à l'Europe. Il n'est pas évident, pour un jeune boucher, boulanger, maçon, coiffeur, électricien, fleuriste, mécanicien, cuisinier et ainsi de suite, d'envisager une expérience professionnelle européenne à moins que celle-ci n'aboutisse à une émigration. Il fallait par conséquent aider cette catégorie de jeunes à concevoir et à mettre en oeuvre une forme de mobilité professionnelle en Europe, limitée mais réelle.

Si le point d'appui du projet était essentiellement professionnel, les finalités visées étaient plus larges. En particulier, les objectifs des N.C.E. avaient été identifiés comme suit:

- compléter la formation professionnelle et linguistique par l'exercice d'un travail limité dans le temps dans différents pays européens;
- améliorer la position professionnelle des jeunes ou faciliter leur insertion professionnelle lors de leur retour dans le pays de départ;
- accroître leur future mobilité géographique/professionnelle;
- permettre une expérience susceptible de contribuer à la formation de la personnalité;
- favoriser l'idée européenne pour une meilleure connaissance des modes de vie et de travail des régions visitées et une prise de conscience de l'identité européenne.

La forme de mobilité qui était conçue mariait, par conséquent, le caractère du stage à celui du travail professionnel rémunéré. Le milieu d'accueil (entreprise, boutique, magasin, artisan, etc.) était censé tirer un bénéfice de cette présence temporaire "étrangère", sur le plan technique et professionnel ainsi que sur le plan social et humain en général. En outre, la réciprocité était envisagée, car un mouvement en sens contraire était non seulement possible mais aussi souhaitable.

A l'initiative de la CPLRE ont adhéré les collectivités suivantes: Canton de Vaud (Suisse), Genbloux (Belgique), Rennes et Melun (France), Dorsten (Allemagne), Barcelone (Espagne). L'intention originariaire était celle de permettre aux jeunes d'effectuer quelques expériences successives dans autant de pays différents, chaque séjour ne dépassant pas trois mois. Plus tard, le réseau aurait pu s'élargir à d'autres villes. La coordination générale des mouvements était assurée à Strasbourg au sein du Secrétariat de la CPLRE, alors que les autorités locales jouaient un rôle d'organisation et de surveillance en ce qui concerne l'envoi, la réception et le suivi des jeunes. A l'issue de l'expérience un diplôme était délivré à Strasbourg.

Le projet N.C.E. s'est déroulé vers la fin des années 1980 et le début des années 1990. Il a donné lieu à une centaine de mouvements environ, la plupart desquels ont eu lieu entre deux endroits uniquement, notamment entre la Ville de Dorsten (Allemagne) et le Canton de Vaud (Suisse). En effet, ces deux collectivités avaient créé, chacune, un véritable unité administrative responsable des opérations, qui ont permis la prise en charge d'un flux de mouvements relativement important entre elles. D'autre part, la coordination centralisée à Strasbourg de plusieurs mouvements successifs dans l'espace européen d'un nombre croissant de jeunes ne pouvait s'exercer sans une augmentation correspondante du nombre des agents gestionnaires. Or, cette explosion administrative était tout à fait irréaliste. C'est pourquoi les mouvements ont été limités chaque fois à deux localités seulement. D'ailleurs lorsqu'un pilier s'est effondré, suite au décès de la personne qui s'en occupait à plein temps (dans le Canton de Vaud), l'expérience a pris fin.

Faute d'une évaluation précise de l'expérience menée dans le cadre des N.C.E. et plus précisément des mouvements qui ont eu lieu entre Dorsten et le Canton de Vaud et vice-versa, nous sommes réduits à nous livrer à des conjectures plus ou moins plausibles sur les modalités de l'organisation mise en oeuvre à l'intérieur de chaque collectivité et sur les difficultés pratiques qu'il fallait chaque fois résoudre sur le plan général et sur le plan personnel. Nous manquons aussi d'une étude sur les bénéficiaires (âge, sexe, métier, diplôme, connaissances linguistiques, intérêts divers, etc.). Nous n'avons pas non plus des renseignements sur le suivi éventuel de ces jeunes.

Plusieurs études et documents des Communautés européennes et du Conseil de l'Europe, ont énuméré les obstacles et les difficultés qui entravent la mobilité des jeunes, toutes catégories confondues, dans les pays membres. Ils ont été classés par catégorie de jeunes et par matière. Ils sont trop nombreux pour être mentionnés dans leur intégralité. On rappellera seulement, pour l'ensemble des pays, la perte du statut de chômeurs et des allocations chômage, les difficultés spécifiques concernant les résidents qui ne sont pas ressortissants d'un Etat membre (quant à

l'entrée, la résidence, la couverture sociale), la question des frais de rapatriement en cas de maladie grave ou de décès. L'incompatibilité des contrats et la non reconnaissance des placements ont été signalées dans quelques pays seulement. Parmi les difficultés pratiques qui peuvent intéresser les jeunes artisans nous retenons: le logement, le niveau des ressources, les connaissances linguistiques, la crainte de perdre son emploi, la nécessité d'un point d'appui à la fois au départ et à l'arrivée.

En l'état actuel, les programmes communautaires ne semblent pas couvrir d'une façon spécifique les jeunes artisans. Toutefois, certains aspects du programme "Leonardo Da Vinci" s'appliquent à cette catégorie de travailleurs. Il en est ainsi des programmes transnationaux de placement de jeunes en formation professionnelle initiale soit de courte durée (trois à douze semaines), soit de longue durée (de trois à neuf mois). Ces séjours, du moins pour ce qui concerne ceux de longue durée, doivent être prévus par le curriculum et comporter la reconnaissance de compétences professionnelles. Aux jeunes travailleurs et par conséquent aux jeunes artisans en possession d'un diplôme professionnel, les communautés européennes envisagent un soutien aux placements internationaux d'une durée de trois mois en règle générale et d'une durée maximale de douze mois. Le dernier programme s'applique en priorité aux jeunes qui possèdent une formation professionnelle pratique.

Le "Réseau européen de service de l'emploi", conçu pour promouvoir la mobilité transnationale parmi les travailleurs pourrait, le cas échéant, devenir une institution utile pour le réseau des N.C.E. Il est composé de 350 Euro-conseillers, professionnels de service publics, d'organisations syndicales ou patronales répartis sur le territoire de l'Espace Economique Européen pour informer, conseiller et aider les candidats à la mobilité, ou les entreprises ouvertes au recrutement international. Ils sont reliés entre eux par un système de courrier électronique. Ils pourraient donc être utiles pour relier les apprentis et les artisans candidats à la mobilité.

*

* *

En conclusion, l'expérience, certes limitée, mais apparemment réussie des N.C.E. nous dicte les considérations suivantes

1. Le CPLRE devrait se prononcer clairement en faveur des politiques d'ouverture à l'Europe des jeunes artisans et apprentis, en soulignant qu'un séjour dans un autre pays européen:

- permet d'eupéaniser la formation générale et celle spécifique des jeunes;
- est un moyen d'améliorer leurs connaissances linguistiques et techniques;
- peut consolider la situation professionnelle des jeunes ou leur insertion professionnelle lors du retour dans le pays de départ;
- est une expérience qui peut déboucher sur des liens stables et des projets de toute sorte entre les jeunes européens et conditionner positivement l'avenir de la construction européenne;

2. Ces politiques de mobilité devraient s'adresser en priorité à un public de jeunes travailleurs ayant appris un métier sanctionné par un diplôme ou une autre forme de reconnaissance professionnelle et qui sont dans la tranche d'âge de 18 à 25 ans;
3. Subsidiairement, ces politiques devraient viser les jeunes qui sont en formation professionnelle, à partir de 16 ans;
4. Il convient d'élaborer un accord entre chaque fois deux ou plusieurs municipalités ou autres autorités territoriales concernées, de préférence entre celles qui ont déjà noué des contacts à titre divers (jumelages, partenariats, initiatives ou projets communs, etc.), de façon à constituer des mini-réseaux;
5. les jeunes travailleurs diplômés qui le souhaitent devraient avoir la possibilité d'exercer à l'étranger un travail rémunéré pour une durée d'environ trois mois, alors que les jeunes en formation professionnelle devraient bénéficier d'un stage d'une durée plus réduite (1 mois environ). Il ne devrait pas y avoir d'incompatibilité entre les deux mesures, au contraire elles se situeraient dans une continuité;
6. la mise en oeuvre de telles politiques se heurte à une série d'obstacles d'ordre différent (socio-économique, administratif, linguistique, pratique et autres)² que seule une structure adéquate peut analyser préalablement en vue de prendre chaque fois les mesures appropriées;
7. c'est pourquoi il est nécessaire que les responsables au niveau des municipalités (ou d'autres collectivités territoriales) s'engagent directement et clairement en créant, par exemple, une unité de coordination auprès, par exemple, de leur structure de jeunesse, avec à la tête un responsable nommé. En revanche les tâches d'exécution et de gestion proprement dite pourraient être confiées à une association ayant statut d'ONG;
8. la mise en oeuvre de telles politiques exige en effet une coordination à différents niveaux et avec plusieurs partenaires:
 - les écoles professionnelles locales, notamment pour les jeunes apprentis, mais aussi pour les jeunes qui viennent d'obtenir un diplôme;
 - les chambres locales de commerce et d'artisanat lesquelles devraient être invitées à créer une structure pour la mobilité européenne des jeunes artisans;

² Quelques exemples de ces obstacles: perte, le cas échéant, du statut de chômeur et des allocations-chômage; perte de la couverture maladie; problèmes liés à l'entrée, à la résidence et à la couverture sociale des non ressortissants; incompatibilité des contrats et non reconnaissance des placements, problèmes de logement, de niveau des ressources, de connaissances linguistiques; crainte de perdre son emploi; nécessité d'un point d'appui dans le pays d'arrivée.

- les services d'Etat et locaux responsables de l'emploi des jeunes et toute autre autorité publique pouvant faciliter la mise en oeuvre des politiques en question;
- les associations de jeunes au autres associations ayant déjà une expérience ou une vocation dans le domaine de la mobilité des jeunes;
- le "Réseau européen de service de l'emploi";

9. le système à mettre en place repose sur la réciprocité des échanges et ne pourra fonctionner sans un lien étroit entre les deux coordinateurs situés respectivement dans les pays de départ et les pays d'arrivée. Chacun d'entre eux doit, par conséquent, être au fait du contexte dans lequel intervient l'action de l'autre. Cela exige non seulement des contacts permanents mais aussi quelques visites réciproques sur place en vue d'une connaissance des réalités locales, le tout devant aboutir à une préparation préalable au démarrage de l'opération et à une méthodologie de coopération bilatérale chaque fois spécifique, susceptible d'être améliorée au fur et à mesure.

10. la coordination devrait mettre sur pied, dès le début, un système de suivi. Un bref rapport d'évaluation pourrait être adressé, une fois par an, au CPLRE;

11. le séjour à l'étranger serait sanctionné par un diplôme rédigé dans les deux langues concernées et qui porterait l'emblème du Conseil de l'Europe et la mention CPLRE. Le titre du projet pourrait être le suivant: "L'Europe des jeunes travailleurs" (le cas échéant, comme sous-titre: "Nouveaux compagnons de l'Europe");

12. Il serait opportun que suite à l'adoption d'un texte (Résolution) par le CPLRE, le système démarre dans les années 1997-1999, de façon à être opérationnel dans un nombre significatif de villes ou autres collectivités européennes dans l'année 2000;

13. le CPLRE pourrait demander l'appui de l'ensemble des collectivités territoriales, des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux et des autorités étatiques.

Conclusion

Les véritables conclusions de notre Rapport sont tirées dans le projet de Résolution qui est soumis à l'adoption de la Commission Permanente du CPLRE le 7 mars 1997.

Le texte du projet de Résolution mentionne quelques faits qui sont à la base de l'opération envisagée par le groupe de travail jeunesse du CPLRE et proposée maintenant au Congrès et aux autorités locales et régionales de la grande Europe.

Après avoir souligné l'opportunité d'ouvrir réellement l'Europe à tous les jeunes, notamment aux jeunes issus des quartiers et des milieux défavorisés et aux jeunes travailleurs, le texte met l'accent sur la nécessité d'une politique globale de jeunesse à mettre en oeuvre au niveau local et régional comme celle préconisée par la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale. Il rappelle aussi le programme des "Nouveaux Compagnons de l'Europe".

Les recommandations adressées aux Villes et Régions d'Europe, contiennent des "principes" et des "modalités", pour ouvrir l'Europe à tous les jeunes.

Ainsi, après avoir mentionné les trois principes fondamentaux qui doivent inspirer tous les aspects de la mobilité, qui se réalise notamment par un voyage de groupe de jeunes à l'étranger, à savoir la "complémentarité, la solidarité et la durée", le texte recommande des mesures préalables de caractère général et de mesures spécifiques concernant les travailleurs sociaux, l'organisation (notamment l'information et la coordination, le soutien financier, le transport, les contacts etc.) et la levée des obstacles qui entravent cette mobilité.

Après avoir reconnu l'importance attachée à l'ouverture à l'Europe des jeunes travailleurs et des jeunes encore en formation professionnelle, le projet de Résolution recommande notamment aux Villes et Régions d'ancrer cette sorte de mobilité dans un accord chaque fois deux ou plusieurs municipalités ou autres autorités, de préférence entre celles qui ont déjà noué des contacts à titre divers, de façon à constituer des "mini-réseaux". En effet, l'exemple des "Nouveaux Compagnons de l'Europe" montre qu'un système d'échanges de jeunes travailleurs fondé sur la réciprocité peut fonctionner si les relations entre la ville de départ et la ville d'arrivée ont été préalablement structurées sous tous les aspects. Cela exige une analyse fine des obstacles qui s'opposent à cette forme de mobilité, une coordination poussée, tout d'abord à l'intérieur de chaque Ville entre les différents partenaires et, ensuite, entre les deux Villes, avec la nomination d'un responsable facilement identifiable. Cette insistance sur une "bilatéralisation" approfondie, structurée, soignée et suivie, se fonde sur la conviction que cette approche est véritablement l'axe porteur du projet, qui limite toute ambition excessive et élimine les velléités, en imposant une approche progressive modeste au départ, mais qui peut cependant s'élargir à d'autres villes partenaires de façon à constituer un mini-réseau.

Le projet de Résolution précise l'âge des travailleurs visés (18-25 ans) ainsi que des apprentis (à partir de 16 ans), et la durée des séjours à l'étranger. Il recommande de confier les tâches d'exécution et de gestion à une ONG.

Les séjours à l'étranger seront sanctionnés par un diplôme. Si les **Villes** et les **Régions** commencent maintenant à programmer sérieusement la mobilité des jeunes, le système pourrait démarrer dans les années 1997-1998 de façon à être pleinement opérationnel dans **l'année 2000**. On ne saurait pas imaginer de plus beau cadeau fait à la jeunesse européenne à l'aube du troisième millénaire.